

## COMMUNE DE ST MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL  
Tél. : 02.99.07.57.22 - Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 26/09/2019

Reçu en préfecture le 26/09/2019

Affiché le

ID : 035-213502909-20190920-D\_20190920\_04-DE

### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2019**

Date de convocation : 10 septembre 2019

Conseillers en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mil dix-neuf, le dix septembre, à vingt heures trente-cinq minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE MÉTAYER, Maire.

*Étaient présents* : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.  
Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, M. Pierre BASTARDIE, , Mme Sonia HUBY, Mme Isabelle LE GOUEVEC, M. Fabien ZETTEL.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Absents : M. Bernard DAUGAN, M. Hervé DREUSLIN, M. Bruno LESAIGE, M. Aurélien GENAITAY et Mme Erell LISSILLOUR.

Procuration : Bernard DAUGAN à Joël LORAND et Hervé DREUSLIN à Sonia HUBY.

*Secrétaire de séance* : Mme Brigitte PIERRARD.

#### **2019-09-20/04 – CAMPING : RÉSERVATION DU 13 JUIN 2020**

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de Madame Sandrine AUBRÉE concernant la réservation de l'intégralité du camping municipal « La Marette » (les 16 emplacements) pour la nuit du 13 juin 2020. Pour rappel, l'ouverture du camping est habituellement faite du 15 juin au 15 septembre.

Dans sa demande, Madame AUBRÉE précise avoir besoin d'accès aux sanitaires et à l'électricité.

Il est proposé de fixer un tarif pour cette réservation, en dehors de la période d'ouverture habituelle.

Le tarif est fixé à 230 € (deux-cent-trente euros), ce tarif comprend :

- La réservation des 16 emplacements
- La nuitée pour les 40 personnes
- Le véhicule (un par emplacement)
- 3 branchements électriques
- 40 jetons douche

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ÉMET un avis favorable à la demande de Madame AUBRÉE
- APPROUVE le tarif de location fixé à 230 € (deux-cent-trente euros) .

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gilles Le Métayer